



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 57092

## Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la notion de « socle des fondamentaux », inscrite dans l'avant-projet de loi d'orientation sur l'école, qui est défini comme l'ensemble des connaissances et compétences indispensables dont l'acquisition est garantie pendant la scolarité obligatoire. Les professeurs d'histoire et de géographie s'inquiètent de ce que leurs disciplines ne constituent ce socle tel que défini dans l'avant-projet de loi, et composé de la maîtrise de la langue française, la maîtrise des principaux éléments de mathématiques, une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté, la pratique d'une langue vivante étrangère et la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication. Il apparaît en effet que l'enseignement de l'histoire et de la géographie permet d'inculquer des notions fondamentales pour un élève de collège en matière de culture, de démocratie, d'économie, de développement, d'environnement... Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement quant à l'intégration de l'histoire et de la géographie dans la définition du socle des fondamentaux, et ce, de manière explicite, afin d'assurer une véritable culture commune à l'ensemble des élèves de collèges, et de maintenir des enseignements leur permettant de comprendre le monde contemporain et la société afin qu'ils puissent s'y insérer en citoyens conscients de leurs droits, de leurs devoirs et des principes qui les fondent.

## Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3e. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Montebourg](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57092

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 février 2005, page 1232

**Réponse publiée le** : 19 avril 2005, page 4073